

Étalages promotionnels

Affiches, promotions en tête de gondole, cartons-présentoirs, etc.

Les frais de conception, de production et d'impression des étalages temporaires destinés à la promotion des produits approuvés dans le plan de marketing du participant sont remboursables dans le cadre du Programme de marque. Les conditions requises pour que votre demande de remboursement de frais soit prise en compte, sont énumérées ci-dessous.

Marchés d'exportation approuvés :

1. Les participants peuvent demander le remboursement des coûts des étalages ayant été créés ou reproduits pour être utilisés sur leurs marchés d'exportation approuvés. Ils peuvent également demander le remboursement des coûts des étalages utilisés aux salons nationaux approuvés figurant sur leur plan de marketing.
2. Les projets qui comprennent des étalages utilisés sur des marchés d'exportation non approuvés ou sur le marché intérieur (à l'exception des salons nationaux approuvés) feront l'objet d'un calcul au prorata.

Marques et produits approuvés :

1. Les participants peuvent demander le remboursement des coûts des étalages ayant été créés ou reproduits afin de promouvoir les marques et les produits figurant sur leur plan de marketing approuvé.
2. Les projets qui comprennent la promotion de marques et de produits non approuvés feront, pour leur part, l'objet d'un calcul au prorata.

Mention de l'identification d'origine É.-U. obligatoire :

1. La mention « Produit des É.-U. », « Cultivé aux É.-U. » ou toute autre identification d'origine des É.-U. approuvée (cf. Directives du Programme de marque à la page 9) doit figurer sur **chacun** des dossiers/étiquettes.
2. La mention de l'identification d'origine É.-U. doit être bien visible sur chaque article de l'étalage.

Étalages temporaires seulement :

1. Les articles d'étalage doivent être constitués de matériaux temporaires tels que du papier, du carton, de la mousse, du balsa, etc. *Temporaire* dans le cadre de ce programme signifie qui ne dure pas plus d'un an. (La construction ou l'achat d'étalages à accessoires fixes d'exploitation ne sont pas remboursables)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

SERVICES DE CONCEPTION/PHOTOGRAPHIE

LA FACTURE du fournisseur de services doit être détaillée et comprendre tous les renseignements suivants :

- La date
- Le nom du projet (par ex. promotions en tête de gondole de fruits en conserve)
- Le détail des frais

Comme PREUVE DE PAIEMENT versé au fournisseur, veuillez fournir l'un des documents suivants :

- ◆ Les copies du recto et du verso d'un chèque payé
- ◆ Les copies du recto du chèque et du relevé bancaire indiquant que le chèque a été débité du compte
- ◆ Les copies des documents de virement télégraphique (émanant d'une banque) sur lesquels figurent :

- Le donneur d'ordre
- Le bénéficiaire
- La date
- Le montant

- ◆ La copie du relevé de carte de crédit indiquant le règlement versé au fournisseur et le détail de la transaction
- ◆ Le reçu signé par le fournisseur

COMME PREUVE DE PRESTATION de services de conception/photographie, veuillez fournir :

- Un exemplaire original de l'article de présentation (envoyez les photos des étalages dont les dimensions dépassent 1 mètre sur 50 centimètres)

SERVICES DE PRODUCTION/IMPRESSION

LA FACTURE du fournisseur doit être détaillée et comprendre tous les renseignements suivants :

- La date
- La description du ou des articles produits ou imprimés (par ex. promotions en tête de gondole de fruits en conserve)
- Le détail des frais de la facture totale, tel que la mise en page des graphiques, les services techniques, etc.
- La quantité produite - elle **doit** être indiquée dans les frais d'impression

Comme PREUVE DE PAIEMENT du fournisseur, veuillez fournir l'un des documents suivants :

- ◆ Les copies du recto et du verso d'un chèque payé
- ◆ Les copies du recto du chèque et du relevé bancaire indiquant que le chèque a été débité du compte
- ◆ Les copies des documents de virement télégraphique (émanant d'une banque) sur lesquels figurent :
 - Le donneur d'ordre
 - Le bénéficiaire
 - La date
 - Le montant
- ◆ La copie du relevé de carte de crédit indiquant le règlement versé au fournisseur et le détail de la transaction
- ◆ Le reçu signé par le fournisseur

Comme PREUVE DE PRESTATION de services de production/impression, veuillez fournir :

- Un exemplaire original de l'article en montre (envoyez les photos des étalages dont les dimensions dépassent 1 mètre sur 50 centimètres)

L'Association de commerce agricole de l'Ouest des Etats-Unis (WUSATA) interdit la discrimination en matière d'emploi et de services. Les personnes handicapées qui ont besoin d'un moyen différent de communication pour obtenir les informations relatives au programme, ou qui aimeraient recevoir notre politique de non-discrimination, peuvent nous appeler au +1 360-693-3373.